

P.V. de la Réunion BUREAU
Du mercredi 21 décembre 2016

La réunion du bureau a eu lieu au secrétariat du Comité d'Auvergne de Ski à partir de 18h00.

Ordre du jour :

- 1 - VALIDATION DU PV DERNIERE REUNION BUREAU
- 2 - POINT FINANCIER
- 3 - BUDGET 2017
- 4 - POINTS SUR LES COMMISSIONS ET LEUR FONCTIONNEMENT
- 5 - QUESTIONS DIVERSES

LISTE DES PARTICIPANTS :

| <u>Présents :</u> | <u>Excusés :</u> |
|---|---|
| Mr MOREAU Pierre Mr TONDEUR Guy Mr LALLOZ Daniel Mr DELPEUCH Jean-Michel (au téléphone) Mr BRUNET Bernard Mr GUITTER Jean-Michel (invité représentant la Commission Alpine) Mme AUJAMES Catherine Melle PASTURAL Chrystelle (pour prise de note et compte-rendu de la réunion) | Mr BARNERIAS François Mr. SANDRIN Stéphane Mr. ECHAVIDRE Frédéric |

En premier lieu, le procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2016 est validé par l'ensemble des participants présents après s'être mis d'accord sur une correction à apporter au dernier PV.

Point 2 : POINT FINANCIER GENERAL

Compte courant du Comité (CA) : 53 871,55 €

Compte courant Alpin (FIS) : 2 828,57 €

Compte Alpin : 6 758,13 €

Compte Partenaires Alpin CEPAL : 29 207,07 €

Compte Ulule : 381,43 €

Compte courant Nordique : 4 133,95 € Compte Partenaires Nordique : 9 351 €
Compte courant Formation : 820,48 €
Livret épargne Crédit Agricole : 52 266,08 €
Compte courant CEPAL : 1275,61 €
Livret épargne CEPAL : 14 318,45 €
Parts sociales Crédit Agricole : 1 200 € Parts sociales CEPAL : 1 600 €

Point 3 : BUDGET 2017

Budget de fonctionnement : 240 000 €

Pour l'hypothèse haute, c'est la reconduction totale de toutes les dotations habituelles dont est destinataire le Comité.

L'hypothèse basse sera appliquée comme suit, en attendant les résultats d'une réunion de la coordination Auvergne Rhône Alpes, représentée par les Présidents des 6 comités Régionaux accompagné par le Président de la FFS, Michel VION, avec la région Auvergne Rhône Alpes prévue mi-janvier 2017. Dans un premier temps les dotations aux commissions seront les suivantes :

Dotation en Alpin - 16 000 €

Dotation Nordique -10 000 €

Dotation Formation - 5 500 €

Dotation Snowboard était et reste à 600 €.

Dotation BTR était et reste à 600 €.

Pour mémoire la dotation régionale Rhône Alpes pour les 5 comités de Savoie, Mont Blanc, Dauphiné, Lyonnais et Forez était de 30 00 € en 2015, pour le comité d'Auvergne de Ski la dotation de la région était de 10 000 €.

La différence entre hypothèse haute et hypothèse basse sera affectée au fond de réserve dans ce budget révisé à la baisse, afin de servir de variable d'ajustement de ce budget prévisionnel en fonction des produits.

Point 4 : POINTS SUR LES COMMISSIONS ET LEUR FONCTIONNEMENT

Mr GUITTER a soulevé plusieurs points négatifs au niveau du fonctionnement de la Commission Alpine, (pas de réunion de cette commission depuis plusieurs mois). Le manque de neige implique des urgences à régler comme les inscriptions aux courses citadines. Ces difficultés sont actuellement en train de perturber sérieusement les relations entre les Clubs, les parents des jeunes compétiteurs, les différentes commissions et le Comité d'Auvergne de ski.

Il faut recadrer les choses, redéfinir les règles et écrire à tous les Clubs afin d'obtenir une meilleure compréhension et une meilleure cohésion. Mr GUITTER se propose pour le faire.

Il est proposé que l'on laisse les portes ouvertes aux différents compétiteurs (sélectionnés Comité ou pas) pour les 3 premières courses nationales mais qu'à compter de février 2017, les compétiteurs sélectionnés

Comité devront s'entraîner avec Mr Vincent ESPITALLIER sinon ils ne seront pas retenus pour les prochaines compétitions.

Mr DELOR fait allusion aux articles 22 des anciens statuts et 25 des nouveaux statuts, ce pourquoi il considère que les membres de la commission alpine ne sont pas légitimes et ne fait plus de réunion de cette commission depuis le mai 2016. Le nombre de membres des commissions n'est pas précisé aussi bien dans les statuts que dans le règlement intérieur, mais dans un but d'ouverture, chaque commission se dotera d'un nombre de membres utiles à son fonctionnement sans limitation. Le comité directeur validera les commissions.

Les membres du bureau ne comprennent pas cette attitude suite aux modifications des statuts qui ont été adoptées en novembre 2014 lors de l'Assemblée Générale à USSEL.

Des précisions seront demandées à la Fédération Française de Ski sur deux points :

- Le Comité Directeur régional a-t-il le pouvoir de démettre de ces fonctions un Président de commission ?
- Interprétation de l'article 25 sur la légitimité des membres de la Commission Alpine pour notre cas auvergnat.

Les membres du Bureau irrités par cette situation, ne sont pas satisfaits car ils ont l'impression d'assister à une réunion de la Commission Alpine au lieu d'une réunion de Bureau du Comité d'Auvergne de Ski. Le Comité joue le rôle de la FFS, il est diffuseur de compétences.

Une annexe sera jointe dès réception d'une réponse de la FFS aux questions posées ci-dessus.

La réunion a pris fin à 20h15

Le Président,
Pierre MOREAU